

Responsable de la publication

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental
des Services d'incendie et de secours du Rhône

Conception, réalisation et impression

Service départemental d'incendie et de secours du Rhône
Direction de l'administration et des finances
17 rue Rabelais 69421 LYON CEDEX 03
Tél. 04 72 84 37 25

Dépôt légal

Avril 2011

N° 46 Avril 2011

I- Délibérations du bureau du conseil d'administration

Direction des ressources humaines

Groupement formation et école départementale des sapeurs-pompiers

- Délibération n° DB/11-02/04 du 28 février 2011 relative aux subventions aux associations de sapeurs-pompiers pour l'année 2011.

Direction de l'administration et des finances

Groupement affaires juridiques, assurances et marchés

- Délibération n° DB/11-02/01 du 28 février 2011 relative au récapitulatif des marchés codifiés passés en application de la délibération n° D/09-06/03 du 26 juin 2009.
- Délibération n° DB/11-02/02 du 28 février 2011 relative au récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés du 18 mai 2010 au 16 février 2011.
- Délibération n° DB/11-02/03 du 28 février 2011 relative à l'approbation des décisions prises par la commission de réforme des matériels dans ses réunions des 2 décembre 2010 et 4 février 2011.
- Délibération n° DB/11-02/05 du 28 février 2011 relative à la gestion des déchets – demande de subvention à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et à la région Rhône-Alpes.
- Délibération n° DB/11-02/07 du 28 février 2011 relative à l'indemnisation du préjudice personnel du caporal sapeur-pompier volontaire Gérard Chapon. (véhicule personnel volé et incendié).
- Délibération n° DB/11-02/13 du 28 février 2011 relative à la convention entre l'association Faso Feu et le SDIS du Rhône.

Direction des achats et des moyens matériels

Groupement bâtiments

- Délibération n° DB/11-02/06 du 28 février 2011 relative au casernement de sapeurs-pompiers de Bully – convention entre le SDIS et la commune pour la prise en charge, à compter du 1^{er} janvier 2010, des consommations d'eau et d'électricité.
- Délibération n° DB/11-02/08 du 28 février 2011 relative à la construction d'un casernement de sapeurs-pompiers destinée à opérer le regroupement des casernements existants de Genas et Chassieu – Convention avec les communes.

- Délibération n° DB/11-02/09 du 28 février 2011 relative à la construction d'un casernement de sapeurs-pompiers destinée à opérer le regroupement des casernements existants de Saint-Georges-de-Reneins et Belleville-sur-Saône – Convention avec les communes.
- Délibération n° DB/11-02/10 du 28 février 2011 relative au casernement de sapeurs-pompiers de Soucieu-en-Jarrest – Réhabilitation et extension – Convention avec la commune.
- Délibération n° DB/11-02/11 du 28 février 2011 relative à l'ancien casernement de sapeurs-pompiers de Décines/Charpieu – Déclassement de l'immeuble et cession à la commune.
- Délibération n° DB/11-02/12 du 28 février 2011 relative au casernement de sapeurs-pompiers de Mornant – Mise à disposition de la commune de deux des quatre logements acquis par le SDIS auprès de l'OPAC du Rhône – Convention entre le SDIS et la commune.

II- Arrêtés

- Arrêté n° 10/12/01 relatif aux médailles d'honneur régionales, départementales et communales, médailles d'ancienneté des sapeurs-pompiers.
- Arrêté n° 10/12/02 relatif à la liste départementale des médecins habilités.



PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le - 3 MARS 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT FORMATION ET ECOLE DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS**

NUMERO **DB/11- 02/04**

OBJET **Subventions aux associations de sapeurs-pompiers pour l'année 2011**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Notre conseil d'administration a décidé d'apporter un appui fort aux associations de jeunes sapeurs-pompiers. C'est ainsi que le Service départemental d'incendie et de secours leur fournit un soutien logistique et pourvoit notamment au déplacement, à l'habillement et à la mise à disposition des matériels nécessaires aux formations.

Par ailleurs, nous avons toujours, jusqu'à présent, soutenu ces mêmes associations par l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement.

Je vous propose d'approuver cette attribution, pour l'année 2011, aux 34 associations de jeunes sapeurs-pompiers, qui forment plus de 840 jeunes.

Ces associations, et plus largement les sapeurs-pompiers volontaires, trouvent aussi un soutien auprès d'une association départementale qui les fédère (l'Union départementale) également subventionnée.

Enfin, nous avons été sollicités, comme les autres SDIS, par l'œuvre des pupilles, association nationale qui soutient les orphelins de sapeurs-pompiers décédés dans l'exercice de leurs missions.

Une subvention lui a régulièrement été versée par notre établissement public depuis 1999.

Je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

1. Associations des jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Associations existantes	Groupements	Nb de JSP	Subvention 20€/JSP
Bessenay	Sud-ouest	12	240
Charbonnières/Marcy	Sud-ouest	17	340
Chassieu	Est	19	380
Condrieu	Sud-ouest	25	500
Est Lyonnais (Colombier-Saugnieu – Saint-Laurent-de-Mure – Saint-Bonnet-de-Mure)	Sud-est	36	720
Feyzin	Sud-est	29	580
Fleurie-Beaujeu	Nord	28	560
Genas	Est	22	440
Givors-Grigny	Sud-ouest	28	560
Haute-Azergues	Nord	26	520
Haute-Brevenne – Sainte-Foy-l'Argentière	Sud-ouest	18	360
Jonage	Est	20	400
L'Arbresle	Sud-ouest	28	560
La Duchère	Centre-ouest	33	660
La Vallée des Sapins	Nord	27	540
La Vallée du Garon	Sud-est	21	420
Les Pierres Dorées	Nord	19	380
Les Monts du Lyonnais	Sud-ouest	42	840
Lozanne	Nord	24	480
Meyzieu	Est	43	860
Mions	Sud-est	37	740
Monts d'Or/Saint Rambert	Centre-ouest	10	200
Monts d'Or/Val d'Azergues	Nord	35	700
Mornant	Sud-ouest	44	880
Pierre-Bénite	Sud-est	37	740
Plateau Croix-Roussien	Centre-nord	15	300
Pusignan	Est	3	60
Saint-Pierre-de-Chandieu	Sud-est	10	200
Sainte-Foy-Lès-Lyon	Sud-est	32	640
Tarare (Les 3 Vallées)	Sud-ouest	16	320
Tassin-la-Demi-Lune	Centre-ouest	25	500
Val d'Ozon	Sud-est	18	360
Val de Saône	Centre-nord	13	260
Villefranche-sur-Saône	Nord	30	600

S/Total		842	16840 €
---------	--	-----	---------

2. Union départementale du Rhône

Subvention annuelle..... 6 000 €

3. Œuvre des pupilles

Subvention annuelle..... 1 500 €

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS		24 340 €
----------------------------------	--	-----------------

Je vous demande, messieurs, de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions dont le montant sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif de l'exercice 2011 de notre établissement public».

DECIDE

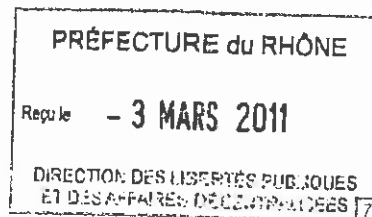
- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011



Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES ET MARCHES**

NUMERO DB/11- 02/01

**OBJET Récapitulatif des marchés codifiés passés en application de la délibération n°
D/09-06/03 du 26 juin 2009**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«La loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés a modifié, dans son article 10, les articles L2122-22 (pour les communes), L3221-11 (pour les conseils généraux) et L4231-8 (pour les conseils généraux) du code général des collectivités territoriales.

Cette nouvelle disposition permet d'étendre la délégation à tous les marchés quelque soit leur forme ainsi qu'à tous leurs avenants sans limitation de montant.

Vous m'avez accordé une délégation lors du conseil d'administration du 26 juin 2009, pour la durée de mon mandat, pour les actes relatifs à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés et avenants de travaux, de fournitures et de services quelque soit leur forme.

A titre d'information je vous prie de trouver ci-dessous la liste des marchés codifiés passés en application de cette délégation pour la période **du 8 juin 2010 au 16 février 2011** :

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10 0017	Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine ou compatibles et d'accessoires pour l'entretien des engins de marque MECALAC ainsi que tous les travaux de réparation qui s'avèreraient nécessaires	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	FRAMATEC RHÔNE-ALPES 10 rue Monseigneur Ancel BP 616 69804 SAINT PRIEST CEDEX	08/06/10
10 0018	Fourniture de matériel d'intervention : acquisition, réparation, contrôle et maintenance d'appareils isolants à circuit fermé (ARI CF)	Mini-maxi : 120 000, 00 € à 360 000,00 €	4 ans	DRÄGER SAFETY France SAS 3C route de la Fédération BP 80141 67025 STRASBOURG CEDEX 1	4/6/10
10 0019	Entretien des espaces verts des CT du SDIS du Rhône lot 1 : CT Meyzieu, Genas, Givors, Lyon Gerland, Lyon Rochat, St Priest, Pierre Bénite	Sans mini-maxi + forfait annuel 22 947 € + bordereau de prix	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	NATURE Chemin d'Espeisses 69390 VOURLES	22/6/10
10 0020	Entretien des espaces verts des CT du SDIS du Rhône lot 2 : CT Neuville sur Saône, Fontaines sur Saône, Rillieux la Pape, Villeurbanne Cusset, Villeurbanne la Doua, Centre de formation Villeurbanne, CT Tassin la Demi Lune, Lyon Croix-Rousse, Villefranche sur Saône	Sans mini-maxi + forfait annuel 19 441 € + bordereau de prix	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	ISS Espaces Verts Agence de Lyon 405 avenue des Frères Lumière 69730 GENAY	22/6/10
10 0021	Fourniture et enlèvements de véhicules hors d'usage pour des actions de formation lot 1	Mini-maxi : 100 000, 00 € à 200 000,00 €	4 ans	INDRA 17 avenue Henri Barbusse 38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX	8/7/10
10 0022	Fourniture et enlèvements de véhicules hors d'usage pour des actions de formation lot 2	Mini-maxi : 40 000, 00 € à 80 000,00 €	4 ans	INDRA 17 avenue Henri Barbusse 38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX	8/7/10

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10 0023	Fourniture et enlèvements de véhicules hors d'usage pour des actions de formation lot 3 :	Mini-maxi : 50 000, 00 € à 100 000,00 €	4 ans	EPUR RHONE ALPES 3 rue du Nizerand ZI Nord 69400 ARNAS	8/7/10
10 0024	Fourniture et enlèvements de véhicules hors d'usage pour des actions de formation lot 4	Mini-maxi : 50 000, 00 € à 100 000,00 €	4 ans	EPUR RHONE ALPES 3 rue du Nizerand ZI Nord 69400 ARNAS	8/7/10
10 0025	Fourniture et enlèvements de véhicules hors d'usage pour des actions de formation lot 5	Mini-maxi : 35 000, 00 € à 70 000,00 €	4 ans	INDRA 17 avenue Henri Barbusse 38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX	8/7/10
10 0026	Formation et passage des permis poids lourds et transports en commun (Permis C, D, EB, EC)	Mini-maxi : 210 000, 00 € à 420 000,00 €	4 ans	FORGET FORMATION 207 chemin du Grand Revoyet 69230 SAINT GENIS LAVAL	28/6/10
10 0027	Fourniture de services de communications électroniques et maintenance réseaux et téléphonie : lot 1 - service opérateur de téléphonie fixe, accès directs Rabelais, Croix Rousse, Saint-Priest et pré-sélection	Sans mini-maxi	3 ans	COMPLÉTEL Tour Ariane 5 place de la pyramide 92800 PUTEAUX	06/07/10
10 0028	Fourniture de services de communications électroniques et maintenance réseaux et téléphonie : lot 2 - service opérateur de téléphonie fixe. Abonnements pour les autres sites et trafic de non pré-sélection	Sans mini-maxi	3 ans	France TÉLÉCOM SA Agence Entreprises Rhône Alpes Auvergne 141 cours Gambetta 69424 LYON CEDEX 03	28/06/10
10 0029	Fourniture de services de communications électroniques et maintenance réseaux et téléphonie : lot 3 - service de téléphonie mobile	Sans mini-maxi	3 ans	ORANGE France 1 avenue Nelson Mandela 94745 ARCUEIL CEDEX	28/06/10

10 0030	Fourniture de services de communications électroniques et maintenance réseaux et téléphonie : lot 4 - réseau très haut débit pour les sites principaux	Sans mini-maxi	3 ans	France TÉLÉCOM SA Agence Entreprises Rhône Alpes Auvergne 141 cours Gambetta 69424 LYON CEDEX 03	28/06/10
10 0031	Fourniture de services de communications électroniques et maintenance réseaux et téléphonie : lot 5 - réseaux haut débit étendu	Sans mini-maxi	3 ans	COMPLÉTEL Tour Ariane 5 place de la pyramide 92800 PUTEAUX	06/07/10
10 0032	Fourniture de services de communications électroniques et maintenance réseaux et téléphonie : lot 6 - accès Internet	Sans mini-maxi	3 ans	COMPLÉTEL Tour Ariane 5 place de la pyramide 92800 PUTEAUX	06/07/10
10 0033	Fourniture de services de communications électroniques et maintenance réseaux et téléphonie : lot 7- service voix et données pour le traitement de l'alerte	Sans mini-maxi	3 ans	France TÉLÉCOM SA Agence Entreprises Rhône Alpes Auvergne 141 cours Gambetta 69424 LYON CEDEX 03	28/06/10
10 0034	Fourniture de services de communications électroniques et maintenance réseaux et téléphonie : lot 8 -maintenance, évolution et support à l'exploitation des réseaux et systèmes téléphoniques	Sans mini-maxi	3 ans	NextiraOne France Parc d'Activités du Chêne 7 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 BRON	28/06/10
10 0035	Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine ou compatibles et d'accessoires pour l'entretien des engins de marque JCB ainsi que tous les travaux de réparation qui s'avèreraient nécessaires	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	JCB LYOMAT 98 rue de la République BP 5 69491 PIERRE BENITE CEDEX	12/07/10
10 0036	Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine ou compatibles et d'accessoires pour l'entretien des engins de marque MECALAC ainsi que tous les travaux de réparation qui s'avèreraient nécessaires	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	SEMAT Direction Après Vente Rue Aristide Berges 17180 PERIGNY France	12/07/10

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10 0037	Fourniture et aménagement de 3 véhicules d'interventions diverses (VIDP)	192 000,00	Délai d'exécution : 1 an à compter de la date de notification du bon de commande	CARROSSERIE BEHM ZI de Metzange BP 40228 THIONVILLE	01/07/10
10 0038	fourniture de matériels d'intervention pour le SDIS du Rhône : produits absorbants	Mini-maxi : 30 000, 00 € à 90 000,00 €	4 ans	EUROSORB 62 rue de l'Eglise 60400 PASSEL	13/07/10
10 0039	Fourniture et aménagement de 2 véhicules atelier (VAT)	150 000 € pour les 2 VAT avec inclus option aménagement	1 an	MERCEDES BENZ V.I.LYON ZAC DES GRANDES TERRES BP 210 69742 GENAS CEDEX	13/07/10
10 0040	Fourniture et aménagement d'1 camion citerne feux de forêt moyen (CCFM – AP 2010)	171 800 €	1 an	RENAULT TRUCKS GRAND LYON ZA LES TAILLIS 10 RUE DE SAVOIE 69960 CORBAS	13/07/10
10 0042	Fourniture et aménagement de 4 fourgons pompe tonne (FPT)	868 880,00	Délai d'exécution : 6 mois à compter de la date de notification du bon de commande	RENAULT TRUCKS GRAND LYON ZA LES TAILLIS 10 RUE DE SAVOIE 69960 CORBAS	02/08/10
10 0043	Fourniture et installation de rayonnages, aménagement de bureaux et divers aménagements particuliers pour les locaux du SDIS du Rhône, ainsi qu'une mission de conseil pour les implantations	Mini : 200 000,00 Maxi : 600 000,00	4 ans	ETTAX 431 RUE ANTOINE PINAY BP 221 69744 GENAS CEDES	02/08/10
10 0044	Fourniture et aménagement d'1 véhicule poste de commandement (VPC)	102 864 €	1 an	RENAULT TRUCKS GRAND LYON ZA LES TAILLIS 10 RUE DE SAVOIE 69960 CORBAS	28/07/10

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10 0045	Fourniture et aménagement de 4 échelles pivotantes à mouvements séquentiels de 25 m (4 EPS 25)	1 600 280 € pour les 4 EPS 25	4 ans	IVECO MAGIRUS FIRE FIGHTING CAMIVA 689 av de chambéry 73231 ST ALBAN LEYSSE CEDEX	29/07/10
10 0046	Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine ou compatibles et d'accessoires pour l'entretien des balayeuses de marque RABAUD ainsi que tous les travaux de réparation qui s'avèreraient nécessaires	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	RABAUD SAS Bellevue 85110 SAINTE CÉCILE	02/08/10
10 0047	Fourniture et aménagement de 2 fourgons pompe tonne léger (2 FPTL)	331 090,00	Délai d'exécution : 1 an à compter de la date de notification du bon de commande	Iveco Magirus Fire Fighting Camiva 689 av de chambéry 73231 ST	02/08/10
10 0048	Fourniture et aménagement d'1 fourgon de secours routier moyen (FSRM)	173 906 €	1 an	RENAULT TRUCKS GRAND LYON ZA Les Taillis 10 rue de Savoie 69960 CORBAS	28/07/10
10 0049	Fourniture et livraison de pièces détachées exclusives ou spécifiques ainsi que les accessoires pour les véhicules de marque PEUGEOT entretenus par le SDIS du Rhône	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	SCA SLICA Concessionnaire PEUGEOT 26 BD Joliot Curie 69200 VENISSIEUX	21/09/10
10 0050	Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine ou compatibles et d'accessoires pour l'entretien des balayeuses de marque FAB-DIF ainsi que tous les travaux de réparation qui s'avèreraient nécessaires	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	SARL FAB-DIF 27 route de la Combe 38730 VALENCOGNE	21/09/10
10 0051	Fourniture et livraison de pièces détachées exclusives ou spécifiques et d'accessoires pour les véhicules de marque MERCEDES	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	MERCEDES-BENZ V.I. LYON ZAC des Grandes Terres BP 210 69742 GENAS CEDEX	30/09/10

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10 0052	Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine ou compatibles et d'accessoires pour l'entretien des racleurs caoutchouc de rabots ou de lames de marque ARVEL SNOWTEC ainsi que tous les travaux de réparation qui s'avèreraient nécessaires	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	SARL ARVEL INDUSTRIES ZA Perache 63114 COUDES	21/09/10
10 0053	Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine ou compatibles et d'accessoires pour l'entretien des engins de marque CATERPILLAR ainsi que tous les travaux d'entretien et de réparation qui s'avèreraient nécessaires	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification	BERGERAT MONNOYEUR 38 rue Eugène Henaff 69200 VENISSIEUX	22/09/10
10 0054	Acquisition de lances canon eau et mousse, pièces détachées, accessoires et contrôle	Mini-maxi : 60 000, 00 € à 180 000,00 €	4 ans	POK SA ZI LES GUIGNONS 10400 NOGENT SUR SEINE	30/09/10
10 0055	Acquisition de pompes électriques d'épuisement et motopompes portables, réparations et fourniture de pièces détachées lot 1 : pompes électriques d'épuisement 60 m3 et plus	Mini-maxi : 24 000, 00 € à 72 000,00 €	4 ans	A. D. H. Automatismes et Définitions d'Hydromécanique Allée du Marais de Condé 60510 ROCHY CONDE	01/10/10
10 0056	Acquisition de pompes électriques d'épuisement et motopompes portables, réparations et fourniture de pièces détachées lot 2 : pompes thermiques d'épuisement 45 m3 et plus	Mini-maxi : 20 000, 00 € à 60 000,00	4 ans	GALLIN SAS Matériel Protection Incendie 620 rue des Barronières 01700 BEYNOST	30/09/10
10 0057	Acquisition de pompes électriques d'épuisement et motopompes portables, réparations et fourniture de pièces détachées lot 3 : pompes électriques d'épuisement 30 m3	Mini-maxi : 20 000, 00 € à 60 000,00	4 ans	GALLIN SAS Matériel Protection Incendie 620 rue des Barronières 01700 BEYNOST	30/09/10

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10 0058	Acquisition de pompes électriques d'épuisement et motopompes portables, réparations et fourniture de pièces détachées lot 4 : acquisition de 7 motopompes d'incendie portables (1500 litres/mn à 10 bars)	Mini-maxi : 80 000,00 € à 240 000,00	4 ans	SECURHIT GROUP 2610 av des Landiers 73000 CHAMBERY	30/09/10
10 0059	Fourniture et aménagement d'un camion plateau (CPLAT)	188 200 €	1 an	RENAULT TRUCKS GRAND LYON ZA Les Taillis 10 rue de Savoie 69960 CORBAS	06/10/10
10 0060	Fourniture et livraison de pièces détachées exclusives ou spécifiques ainsi que les accessoires pour les véhicules de marque IVECO entretenus par le SDIS du Rhône	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification	IVECO L.V.I. 56 route de Grenoble BP 621 698002 SAINT PRIEST	20/10/10
10 0061	Fourniture et aménagement de 15 véhicules fourgon d'interventions tout terrain	793 143,74 € HT + 5 767,50 € de cartes grises + 450,00 € de carburant	Délai d'exécution : 12 mois à compter de la date de notification du bon de commande	AUTOMOTION Lyon Nord ZAC de Sans Souci Chemin de Paisy 69760 LIMONEST	19/10/10
10 0062	Fourniture de pièces détachées et accessoires de chauffage et de plomberie sanitaire	Mini : 75 000,00 Maxi : 225 000,00	4 ans	Éts DESCOURS & CABAUD RAA - Prolians 176 avenue F. de Pressensé BP 63 69633 VÉNISSIEUX CEDEX	29/10/10
10 0063	Maintenance, entretien et réparation des véhicules entretenus par le SDIS du Rhône - lot 1 : gamme poids lourds, secteur Nord	Mini : 60 000,00 Maxi : 180 000,00	4 ans	RENAULT TRUCKS GRAND LYON ZA Les Taillis 10 rue de Savoie 69960 CORBAS	24/11/10

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10 0064	Maintenance, entretien et réparation des véhicules entretenus par le SDIS du Rhône - lot 2 : gamme poids lourds, secteur Sud Est	Mini : 180000,00 Maxi : 540 000,00	4 ans	RENAULT TRUCKS GRAND LYON ZA Les Taillis 10 rue de Savoie 69960 CORBAS	24/11/10
10 0065	Fourniture de pièces d'usure de bloc fauchage d'épareuse	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification	FORGES GORCE ZI des Ravaux 63920 PESCHADOIRES	09/12/10
10 0066	Fourniture et aménagement de camions dévidoirs hors route (CDHR : 1 en tranche ferme et 3 en tranche conditionnelle)	207 500,00 le CDHR	Délai d'exécution : 12 mois à compter de la date de notification du bon de commande	RENAULT TRUCKS GRAND LYON ZA Les Taillis 10 rue de Savoie 69960 CORBAS	23/12/10
10 0067	Maintenance, entretien et réparation des véhicules entretenus par le SDIS du Rhône - lot 3 : gamme poids lourds, secteur Sud Ouest	Mini : 70 000,00 Maxi : 210 000,00	4 ans	GOBILLOT (PORTERET ET GOBILLOT) 195 rue Léon Blum 69100 VILLEURBANNE	21/01/11
10 0068	Acquisition de scaphandres	Mini : 60 000,00 Maxi : 150 000,00	4 ans	Société MATISEC BP 26 38080 SAINT ALBAN DE ROCHE	07/01/11
10 0069	Fourniture et aménagement d'un bateau de reconnaissance sauvetage (BRS)	126 015,00	Délai d'exécution : 6 mois à compter de la date de notification du bon de commande	LITTORAL 19 avenue de l'Industrie 34340 MARSEILLAN	25/01/11
10 0070	Équipements spécifiques pour les nageurs sauveteurs aquatiques dits SAV du SDIS du Rhône	Mini : 80 000,00 Maxi : 240 000,00	4 ans	ALIZÉS PLONGÉE 27 rue Jean Jaurès 69100 VILLEURBANNE	22/01/11
11 0001	Fourniture de pièces, d'accessoires, d'ensembles et maintenance d'outillages et d'équipements de marque HYDR'AM	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	HYDR'AM Chemin du Lyonnais 69720 SAINT BONNET DE MURE	24/01/11

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
11 0002	Fourniture et à la livraison de balais centraux ou latéraux de nettoyage, métalliques ou à fibres fabriqués exclusivement par la société Ouest Vendée Balais pour les véhicules entretenus par le SDIS du Rhône	Sans mini-maxi	Marché d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification.	OUEST VENDÉE BALAIS Rabalot 79500 ST MARTIN LES MELLE	24/01/11

Je vous demande, messieurs, de me donner acte de cette communication».

DECIDE

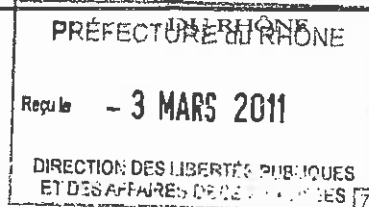
- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011



Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES ET MARCHES

NUMERO **DB/11- 02/02**

OBJET **Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés du 18 mai 2010 au 16 février 2011**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«L'article 28 du code des marchés publics permet de passer selon une procédure adaptée, les marchés de fournitures et services dont le montant est inférieur à 193.000 € HT et les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 4 945 000 € HT à compter du 1^{er} janvier 2010.

A titre d'information je vous prie de trouver ci-dessous la liste des marchés à procédure adaptée notifiés pour la période du 18 mai 2010 au 16 février 2011 :

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10M003	Construction du CT Genay	13 122,00	12 mois	FEA ZI du Pré Brun 148 rue Antoine Emery BP 13 38530 PONTCHARRA	18/05/10
10M004	Prestation de pose et dépose de matériels, montage et démontage de mobilier pour les services du SDIS du Rhône	Mini : 20 000 Maxi : 60 000	2 ans	MAINT SERVICES 8 rue Lucien Maître 69300 CALUIRE ET CUIRE	25/05/10
10M006	Acquisition et maintenance de licences antivirus SYMANTEC	Mini : 15 000 Maxi : 45 000	3 ans	CHEOPS TECHNOLOGY 93 Avenue du 11 novembre 69160 Tassin-la-demi-lune	03/06/10

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10M007	Fourniture de pain et pâtisserie frais pour le SDIS du Rhône	Mini : 30 000 Maxi : 90 000	4 ans	BOULANGERIE THEVENET 50 Impasse de la Vieille Borne 38300 RUY	03/06/10
10M008	Fourniture de pièces détachées et d'accessoires de serrurerie	Mini : 40 000 Maxi : 100 000	4 ans	LEGALLOIS BOUCHARD SAS TSA 70004 - DVMA 14907 CAEN CEDEX 9	12/07/10
10M009	Fourniture de pièces détachées et maintenance curative dépassant les compétences et habilitations du service gestionnaire pour les différents appareils de marque DRÄGER du SDIS du Rhône	Mini : 30 000 Maxi : 120 000	4 ans	DRÄGER SAFETY FRANCE 30 route de la Fédération BP 804 67025 STRASBOURG CEDEX	23/06/10
10M012	Mission de contrôle technique CT St Cyr au Mont d'Or	5 620	X	Bureau VERITAS 16 chemin du Jubin BP 26 69571 DARDILLY CEDEX	16/07/10
10M014	Maintenance éditeur logiciel HR ACCES pour le SDIS du Rhône	38 209,95	1 a à compter du 01/07/10renouvelable 3 fois	HR ACCESS SOLUTIONS Le Triangle de l'Arche 8 cours du triangle 92937 PARIS LA DÉFENSE CEDEX	02/07/10
10M010	Réalisation d'un dossier d'autorisation pour une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)	16065.00	4 ans	CETE APAVE SUD EUROPE 3 à 7 chemin de la Forestière Bât B 69130 ECULLY	03/08/10
10M005	Fourniture de matériels spécifiques : cordage pour amarrage de matériels, équipement de reconnaissance en particulier liaisons personnelles, ligne guide avec enrouleur et courroies équipier, sangles de maintien du matériel, ainsi que tous les accessoires et pièces détachées	Mini : 25 000 Maxi : 75 000	4 ans	COURANT SAS 36 chemin de l'industrie 49000 ANGERS	30/08/10

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10M022	Fourniture de cuve et gaz propane pour le chauffage du casernement de LAMURE SUR AZERGUES	estimation 19 76,42	6 ans	TOTALGAZ Immeuble Wilson 48 av Général de Gaulle 92800 PUTEAUX	06/09/10
10M015	Formation à la gestion des appels d'urgence des opérateurs CTA	Mini : 20 000 Maxi : 60 000	4 ans	GCR FORMATION LE PONT 72130 MOULIN LE CARBONNEL	23/09/10
10M016	Campagne de mesure de la qualité des eaux sanitaires dans les casernements volontaires du SDIS du Rhône	Mini : 12 000 Maxi : 36 000 0	28 mois	PROTEC LEA Village d'entreprises de St Henri Rue Anne Gacon 13016 MARSEILLE	23/09/10
10M017	Pose et équipement d'une cellule fourgon sauvetage (FSD) et déblaiement sur midlum 220/10 fourni par le SDIS	57 523	<u>Délai d'exécution</u> : 4 mois à compter de la date de notification du bon de commande	CARROSSERIE LANERY 2 rue Antonin Dumas 69200 VENISSIEUX	12/10/10
10M019	Rechargement bouteilles 2L 200 bars oxygène et contrôles périodiques et modification des robinets des bouteilles 2L200 bars	Mini : 5 000 Maxi : 20 000	4 ans	BCH COMPRESSEURS 105 impasse Lavoisier 73100 GREY SUR AIX	24/09/10
10M018	Acquisition de bouchons d'obturation et de traçabilité pour les robinets de bouteilles d'air	5 000 à 15 000	4 ans	Eudoise d'Injection ZI les Pré Salés 76260 EU	15/10/10
10M011	Mission de coordination SPS CT St Cyr au Mont d'Or	5 070		STE AASCO 3 rue Couvent 84350 COURTHEZON	23/09/10
10M013	Acquisition et installation de bâtiment modulaire pour les JSP dans le casernement de Ste Foy l'Argentière	20718,00	6 mois	Société ALGECO RD 517 BP 15 69881 MEYZIEU CEDEX	20/10/10
10M020	Fourniture de services de contrôles des usages et coûts de télécommunications	Mini : 40 000 Maxi : 140 000	3 ans	Société CONSOTEL 32 rue des Jeûneurs 75002 PARIS	03/12/10

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10M021	Réparation et remplacement de pare-brise et vitrage pour les véhicules de gamme basse et moyenne entretenus par le SDIS du Rhône	Mini : 40 000 Maxi : 120 000	4 ans	GARAGE DU DAUPHINÉ 91 rue du Dauphiné 69800 ST PRIEST	03/11/10
10M023	Construction casernement GENAY Lot 9 : carrelage- faïence	38 000		Société MBE ZA du Rocher 38780 ESTRABLIN	03/11/10
10M027	Achat de sacs spécifiques pour le matériel d'intervention Lot 1 : sacs de secourisme	Mini : 20 000 Maxi : 80 000	4 ans	Société DIMATEX ZA de Montepy 69210 FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	27/10/10
10M028	Achat de sacs spécifiques pour le matériel d'intervention Lot 2 : sacs d'oxygénothérapie	Mini : 20 000 Maxi : 80 000	4 ans	Société DIMATEX ZA de Montepy 69210 FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	27/10/10
10M029	Contrat de service logiciel ANTIBLA et BO	4828,82	1 an	Société ANTIBIA 72 rue du Nord 84170 MONTEUX	25/08/10
10M033	Fourniture de chaussettes, chaussons et autres effets de même type pour les sapeurs-pompiers	Mini : 60 000 Maxi : 180 000	4 ans	Société TALUX 26 rue Volta 77334 MEAUX CEDEX	26/12/10
10M034	Réparation de la sellerie des véhicules légers, poids lourds, des bateaux et des engins divers entretenus par le SDIS du Rhône	Mini : 50 000 Maxi : 150 000	4 ans	SELLERIE GARA 132 rue Vauban 69006 LYON	20/12/10
10M035	Acquisition, maintenance et réparation de caméras thermiques pour le SDIS du Rhône ainsi que la fourniture de pièces détachées	Mini : 60 000 Maxi : 180 000	4 ans	DUMONT SÉCURITÉ 142 avenue de la Libération 142 avenue de la Libération BP 621 01506 AMBÉRIEU CEDEX 06	18/12/10
10M036	Garantie responsabilité civile garagiste	34 739,20 TTC	3 ans	Sarl VALENTIN BERGER 4 rue Etienne Dolet 69170 TARARE	24/12/10
10M037	Fourniture et entretien de vêtements à usage professionnel pour les personnels techniques du SDIS du Rhône	Mini : 20 000 Maxi : 60 000	4 ans	ELIS 3 rue de Barcelone 69153 DECINES CEDEX	20/12/10

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10M038	Mousse haute densité : fourniture, découpe et accessoires	Mini : 3 000 Maxi : 15 000	4 ans	SALVI 25 rue des Chênes verts ZA des Serpollières 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS	27/12/10
10M040	Observatoire du stress	4700	1 an renouvelable 1 an	M. SARNIN 4 Impasse Gambetta 69740 GENAS	28/10/10
10M041	Exercice de la santé pour les personnels administratifs, techniques et sociaux du SDIS	Mini : 30 000 Maxi : 120 000	4 ans	AGEMETRA 23 avenue des Saules BP 70 69922 OULLINS CEDEX	03/12/10
10M048	Intégration de la pharmacie (gestion des stocks) dans GIMA	Mini 30 000 Maxi 40 000	3 ans	GFI PROGICIEL 143 boulevard Victor Hugo 93400 SAINT OUEN	03/12/10
10M026	AMO mobilier CTA CODIS	49 800	12 mois	Cabinet REFLET 51 rue Louis Blanc 69006 LYON	03/01/11
10M030	Gants stériles pour le SSSM	Mini : 12 000 boîtes Maxi : 36 000 boîtes	4 ans	PAREDES 1 rue Georges Besse 69745 GENAS	03/01/11
10M042	Masques haute concentration - lot 1 : adultes	Mini : 30 000 unités Maxi : 90 000 unités	4 ans	Société INT AIR MEDICAL 2bis rue des Ormeaux 01000 BOURG EN BRESSE	03/01/11
10M043	Masques haute concentration - lot 2 : enfants	Mini : 2 000 unités Maxi : 6 000 unités	4 ans	Société INT AIR MEDICAL 2bis rue des Ormeaux 01000 BOURG EN BRESSE	03/01/11
10M044	Préparation et passage des permis côtiers et fluviaux	Mini 20 000 Maxi 45 000	4 ans	ENL DEFIM 5 rue Bossuet 69006 LYON	02/02/11
10M045	Dommages ouvrages casernement de GENAY	21451,87 TTC (avec option)	10 ans	SMABTP 114 AVENUE EMILE ZOLA 75739 PARIS CEDEX 15	26/01/11

N°	OBJET	MONTANT € HT	DURÉE	TITULAIRE	NOTIFI- CATION
10M046	Dommages ouvrages casernement Lamure sur Azergues	12589,69 TTC (avec option)	10 ans	SECURITE NOUVELLE 291 BLD CLEMENCEAU 59706 MARCQ EN BEROEUL	27/01/11
10M049	Mission étude technique mezzanines	17 760,00 €	10 semaines	BETEREM INGENIERIE 55 RUE DE LA VILLETTE 69425 LYON CEDEX 03	02/02/11

Je vous demande, messieurs, de me donner acte de cette communication».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011



Michel MERCIER
Président



Reçue - 3 MARS 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 17

DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES ET MARCHES

NUMERO **DB/11- 02/03**

OBJET **Approbation des décisions prises par la commission de réforme des matériels dans ses réunions des 2 décembre 2010 et 4 février 2011**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«La commission de réforme de matériels s'est réunie le 2 décembre 2010 et le 4 février 2011. Elle a validé, pour le SDIS du Rhône :

Réunion du 2 décembre 2010 :

- le don de six VSAB aux associations suivantes à raison d'un VSAB par association : UMPSA 69, Groupement d'intervention des Sapeurs Pompiers Européens, FASO FEU, les SECOURISTES de la CROIX BLANCHE section de Brignais, les SECOURISTES de la CROIX BLANCHE section de Vaulx en Velin, A l'EAU MNS ;
- le don de 10 TIGRE au SDIS 14 ;
- la commission de réforme a entériné la proposition de destruction des matériels usagés suivants : 32 consoles SIRENA, 25 baies SIRENA, 35 TIGRE, 44 imprimantes LX300, 45 chargeurs SLAT, 40 BIPS DE506 170Mhz, 89 BIPS DE506 80 Mhz, 7 BIPS DE900 80 Mhz, 8 BIPS DE900 170 Mhz, 8 BIPS SAXO, 71 BIPS FX-Com 170 Mhz, 4 BIPS DE710 170 Mhz, 1 BIP DE710 80Mhz, 31 BIPS FX-Com 80 Mhz, 5 portatifs MX3000 170 Mhz, 1 portatif MX3000 80 Mhz, 1 portatif P2G, 4 portatifs ICOM 170 Mhz, 3 mobiles FM1000 80Mhz, 7 mobiles SPECTRO 80 Mhz, 1 IACS et 1 Ecran E-17 DA ;
- la commission de réforme a entériné la proposition de destruction de divers matériel : 18 bouteilles de plongée, 230 pièces de casque, 10 élingues, 10 manilles, 2 câbles, 2 lances écran 45, 1 proportionneur, 2 triangles de présignalisation avec tri flash, 2 tronçonneuses, 2 Mat Kong, 6 sacs de transport, 1 lampe frontale, 1 veste Goretex XL, 3 Salopettes GRIMP, 1 lot chute de cordes, 1 treuil EVAC 500, 6 combinaisons SSH, 111 pantalons F1, 41 vestes F1, 4 cagoules,



- 30 chemises F1, 17 parkas, 3 tee-shirt SP, 46 pulls SP, 62 polos SP, 2 ceinturons, 3 sweat shirt SP, 16 gilets orange ;
- la commission de réforme a entériné la destruction de divers matériels tant par le groupement logistique que par la société VEOLIA pour ce qui concerne le matériel informatique ;
- la commission de réforme a entériné les cessions suivantes :
 - Un FPT pour 700 € (lot 1), trois VSAB pour 300 € chacun (lots 6, 7 et 8), 1 VSAB pour 400 € (lot 9), un VSAB pour 800 € (lot 11), un VLI pour 100€ (lot 14), un VLI pour 150 € (lot 16), une motopompe remorquable d'épuisement pour 60 € (lot 23), deux motopompes d'épuisement 30 pour 60 € chacune (lots 24 et 25), un lot de motopompes d'épuisement pour 80 € (lot 27), une remorque pour 60 € (lot 31) et un palan pour 60€ (lot 33) au garage MUNOZ, soit un montant de 3 430 €,
 - Un FSRM pour 1675 € (lot 2) au garage L'HOPITAL,
 - Un VPI pour 366 € (lot 3) à la société BALLY,
 - Un VTU pour 1050 € (lot 4), un VTUT pour 650 € (lot 5) et un VID pour 1600 € (lot 10) à la société BACONNIER soit un montant de 3 300 €,
 - Deux VFI pour 462 € chacun (lots 12 et 22) et un pour 432 € (lot 15) et une benne pour 201 € au garage BURDIAT (lot 29) soit un montant de 1 557 €,
 - Un VLI pour 750 € (lot 13) et un VFI pour 750 € (lot 19) à la société GENERATION AUTO soit un montant de 1 500 €,
 - Un VLI pour 500 € à la société PONCIN Export,
 - Deux motopompes d'épuisement 15 pour 60 € (lot 26) et un BLS pneumatique, sa remorque et le moteur hors bord 30 pour 1502 € (lot 28) au garage du Dauphiné, soit un montant de 1 562 €,
 - Des machines à travailler le bois pour un montant de 1000 € (lot 35) à la société NTT TOITURE,
 - 198 bouteilles API seront vendues au COMPTOIR LYONNAIS DES METAUX au prix de 800 € la tonne (lot 34), le montant tiré de cette vente vous sera communiqué ultérieurement.

Réunion du 4 février 2011 :

- Les dons suivants :
 - Un Camion Citerne Feux de Forêts Léger et d'un véhicule fourgonnette d'intervention à la mairie de Marchampt ;
 - Un véhicule fourgonnette d'intervention à la Fédération des Secouristes français Croix Blanche antenne de Tarare ;
 - Un véhicule de secours aux asphyxiés et blessés à la Fédération des Secouristes français Croix Blanche antenne de Décines ;
 - Un lot de matériel de désincarcération au casernement de sapeurs-pompiers de Villieu-Loyes-Mollon (01) ;
 - La proposition de destruction des matériels usagés suivants : 2 écrans et 1 baie Siréna ;
- La proposition de cession à titre gratuit de six (6) matériels d'alerte de type TIGRE au SDIS de l'Aisne (02) qui en avait fait la demande ;

- les cessions de matériels suivants :
 - Un CCI pour 1 275 € (lot1), un FPT pour 825 € (lot 2) et un groupe haute pression moteur pour 215 € (lot 22) à la société L'HOPITAL soit un montant de 2 315 € ;
 - Un CCFM pour 1 500 € (lot 3), un VSAB pour 400 € (lot 5), deux motopompes l'une pour 200 € (lot 19), l'autre 100 € (lot 21), une motopompe remorquable pour 200 € (lot 23), deux bateaux légers remorquables pour 800 € chacun (lots 24 et 26) une tonneleuse à bouteilles de plongée pour 100 € (lot 28), un lot de pneumatiques rechapés inutilisés pour 500 € (lot 29) à la société MUNOZ soit un montant de 4600 € ;
 - Un VTU pour 1550 € (lot 4) à la société AP Auto ;
 - Un VTU pour 767€ (lot 6), sept (7) VSAB dont pout 2 pour 367 € chacun (lots 7 et 10), 1 pour 386 € (lot 9), 2 pour 417 € chacun (lots 8 et 13) ; 2 pour 517 € chacun (lots 11 et 12), une remorque de secours routier pour 316 € (lot 18) et un lot de pneumatiques divers pour 620 € à la société BALLY soit un montant de 4 691 € ;
 - Un VLTT pour 2 050 € (lot 14) à la société PANEPINTO Tony ;
 - Un VLI pour 1 066 € (lot 15) à la société JAY ;
 - Un Véhicule chef de site pour 550 € à la société BACONNIER ;
 - Un bateau léger remorquable pour 200 € (lot 25) et un BRS pour 8 619 € à la société TABARD soit un montant de 8819 €.

Je vous demande messieurs :


- de bien vouloir me donner acte des décisions de la commission de réforme des matériels des 2 décembre 2010 et 4 février 2011 ;
- d'autoriser l'émission des titres de recette pour un montant de 40 531 €.»

DECIDE

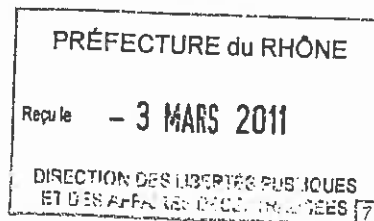
- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011



Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES ET MARCHES

NUMERO **DB/11- 02/05**

OBJET **Gestion des déchets - demande de subvention à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et à la Région Rhône-Alpes**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône se propose d'engager une procédure visant à la mise en œuvre de la gestion de ses déchets et de sa capacité à en réduire la production.

Pour réaliser le diagnostic préalable, l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) va être requise. Le choix de cet AMO fera l'objet d'un marché à procédure adaptée dont la publicité a été publiée le 11 janvier 2011 et dont l'attribution interviendra prochainement.

Cette étude pourra déboucher sur la mise en œuvre de procédures et la réalisation d'éventuels investissements.

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères de en charge de l'Ecologie, du développement durable, des Transports et du Logement, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'Economie, des finances et de l'Industrie, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil au service des collectivités locales et de leur établissements publics et aide au financement de projets en particulier dans le domaine qui, en l'occurrence, intéresse le SDIS : la gestion des déchets.

Le cahier des charges sur lequel le SDIS va engager la procédure pour choisir l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic portant à la fois sur la mise en œuvre de la gestion des déchet produits et de la capacité à en réduire la production, a été établi conformément au cahier des charges validé par l'ADEME.



Le SDIS pourrait donc solliciter de l'ADEME, auprès de son agence régionale Rhône-Alpes, une subvention du montant le plus élevé possible pour les études préalables ainsi que pour les éventuels investissements qui pourraient en résulter.

Le SDIS pourrait également présenter une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes.

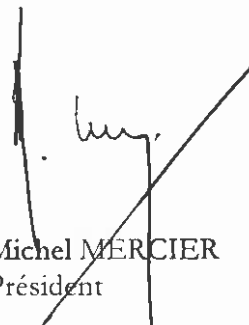
Je vous demande, messieurs, de bien vouloir approuver cette démarche».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011



Michel MERCIER
Président



PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le - 3 MARS 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉPARTAMENTALES 7

DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES ET MARCHES

NUMERO **DB/11- 02/07**

OBJET **Indemnisation du préjudice personnel du caporal sapeur-pompier volontaire
Gérald Chapon. (véhicule personnel volé et incendié)**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le 13 mars 2010, alors qu'un équipage du casernement d'Anse était en intervention, le véhicule personnel de l'un de ses membres (le caporal Gérald Chapon) qui était stationné sur le parking a été volé.

Un dépôt de plainte pour vol avec effraction a été effectué par l'intéressé et le véhicule a été retrouvé calciné le soir même.

Le montant des réparations estimé par l'expert étant supérieur à la valeur du véhicule avant sinistre, l'engin a été classé en épave, dans le respect des dispositions de l'article L327-1 du code de la route.

Le caporal Chapon a été indemnisé par son assureur personnel pour un montant de 5 300 €. Toutefois, le sapeur-pompier volontaire a conservé à sa charge une franchise de 250,00 €.

Par ailleurs, ce type de préjudice n'entre pas dans le champ d'application des garanties des contrats d'assurances du SDIS.




En conséquence et vu les pièces justificatives produites, je vous demande, messieurs, d'autoriser notre établissement public à indemniser le caporal Gérald Chapon du préjudice subi pour un montant de 250,00 €».

DECIDE

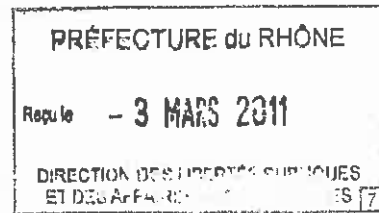
- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 289 février 2011



Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES ET MARCHES

NUMERO **DB/11- 02/13**

OBJET **Convention entre l'association Faso Feu et le SDIS du Rhône**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«L'association FASO FEU, constituée de sapeurs-pompieris issus du corps départemental, développe depuis plusieurs années un programme d'actions en faveur des sapeurs-pompieris de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso.

Aux termes d'une convention signée en 2007, le SDIS du Rhône avait souhaité apporter son soutien à l'initiative de l'association. Ce soutien s'était traduit par l'accueil, au sein de l'établissement, de sapeurs-pompieris du Burkina Faso afin de leur dispenser des formations à l'École départementale et de les faire participer, en qualité d'observateurs, à des missions opérationnelles. Par ailleurs, du matériel réformé avait également pu être attribué aux sapeurs-pompieris du Burkina Faso via l'association FASO FEU.

Aujourd'hui, cette convention triennale est arrivée à expiration.

Le SDIS du Rhône et l'association FASO FEU souhaitant poursuivre leur partenariat, la signature d'une nouvelle convention est donc nécessaire.

Cette convention, qui sera conclue pour une durée de trois ans, a pour objet de définir les modalités d'organisation de ce partenariat et de développer les actions suivantes :

- Favoriser la formation des sapeurs-pompieris de Ouagadougou en les accueillant au sein de l'École départementale des sapeurs-pompieris du Rhône ;
- Permettre l'accueil des sapeurs-pompieris de Ouagadougou dans des casernements du SDIS du Rhône afin de les faire participer, en qualité d'observateurs, à l'activité opérationnelle ;
- Proposer aux sapeurs-pompieris de Ouagadougou des supports et outils pédagogiques.



Il est prévu la mise à disposition d'un local par l'établissement, au profit de l'association, dans l'enceinte du casernement de Villeurbanne-Cusset.

Par ailleurs, sous réserve des contraintes opérationnelles, l'établissement veillera à faciliter le montage du planning de garde des sapeurs-pompiers membres de l'association FASO FEU pour leur permettre de se rendre durant leurs périodes de congés ou de repos au Burkina Faso dans le cadre de cette activité associative.

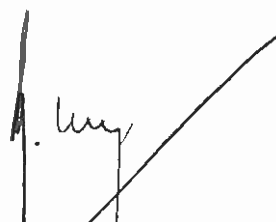
Je vous demande donc de bien vouloir approuver la présente convention et m'autoriser à la signer»

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011



Michel MERCIER
Président



PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le - 3 MARS 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS CIVIQUES
ET DES AFFAIRES

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO **DB/11 - 02/06**

OBJET **Casernement de sapeurs-pompiers de BULLY - convention entre le SDIS et la commune pour la prise en charge, à compter du 1^{er} janvier 2010, des consommations d'eau et d'électricité**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Par convention en date du 3 janvier 1999, la commune de BULLY a transféré au Service départemental d'incendie et de secours du Rhône les biens nécessaires au fonctionnement du casernement de BULLY.

A ce jour l'acte notarié correspondant à ce transfert est en cours de préparation. Cette cession fait l'objet d'une division en volume. Les dépenses liées aux consommations d'eau et d'électricité ont été prises en charge jusqu'à ce jour par la commune de BULLY.

Le présent avenant a pour objet de fixer les modalités de remboursement par le SDIS du Rhône à la commune de BULLY de ces dépenses de consommations d'eau et d'électricité. La répartition proposée est la suivante :

Part SDIS : 80 %

Part commune : 20 %

Ces modalités de remboursement seront applicables pour les consommations effectuées à partir du 1^{er} janvier 2010.

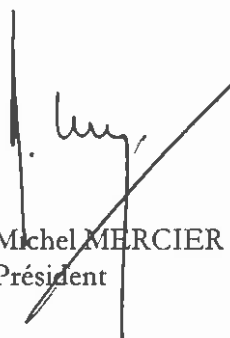
Je vous demande, messieurs, d'approuver la convention jointe au présent rapport qui matérialise ces dispositions».

DECIDE

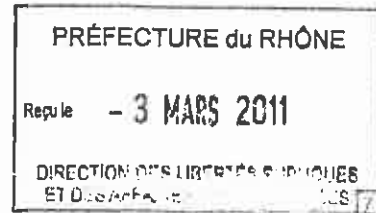
- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011



Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO DB/11- 02/08

OBJET Construction d'un casernement de sapeurs-pompiers destinée à opérer le regroupement des casernements existants de Genas et Chassieu – Convention avec les communes

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Dans sa séance du 11 décembre 2009, notre conseil d'administration a approuvé le principe de la construction d'un nouveau casernement de sapeurs-pompiers sur le territoire de la commune de Genas.

Pour cette opération, destinée à opérer le regroupement des casernements existants de Genas et Chassieu, le conseil d'administration a ouvert une autorisation de programme de 2 millions d'euros.

Comme pour toutes les opérations précédentes de même nature, la collaboration entre le SDIS et les communes sera formalisée par une convention. Vous en trouverez le texte annexé au présent rapport.


Je vous demande messieurs, de l'approuver et m'autoriser à la signer».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011



Michel MERCIER
Président



DU RHÔNE PRÉFECTURE du RHÔNE	
Reçu le	- 3 MARS 2011
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 7	

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO DB/11- 02/09

OBJET Construction d'un casernement de sapeurs-pompiers destinée à opérer le regroupement des casernements existants de Saint-Georges-de-Reneins et Belleville-sur-Saône – Convention avec les communes

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Dans sa séance du 10 décembre 2010, notre conseil d'administration a approuvé le principe de la construction d'un nouveau casernement de sapeurs-pompiers sur le territoire de la commune de Belleville-sur-Saône.

Pour cette opération, destinée à opérer le regroupement des casernements existants de Saint-Georges-de Reneins/Belleville-sur-Saône, le conseil d'administration a ouvert une autorisation de programme de 2 400 000 €.

Comme pour toutes les opérations précédentes de même nature, la collaboration entre le SDIS et les communes sera formalisée par une convention. Vous en trouverez le texte annexé au présent rapport.

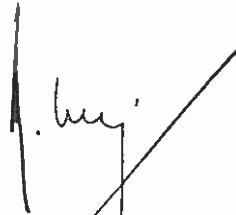
Je vous demande messieurs, de l'approuver et m'autoriser à la signer».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011



Michel MERCIER
Président



Reçu le - 3 MARS 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES COMMUNALES LES 7

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO **DB/11- 02/10**

OBJET **Casernement de sapeurs-pompiers de Soucieu-en Jarrest – Réhabilitation et extension. Convention avec la commune**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Dans sa séance du 10 décembre 2010, notre conseil d'administration a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension du casernement de sapeurs-pompiers sis sur le territoire de la commune de Soucieu-en-Jarrest.

Pour cette opération, le conseil d'administration a ouvert une autorisation de programme de 700 000 €.

La commune s'est, pour sa part, engagée à participer au financement de cette construction à hauteur de 50 % étant précisé que son concours sera, en toute hypothèse, plafonné à 350 000 €.

Comme pour toutes les opérations précédentes de même nature, la collaboration entre le SDIS et la commune sera formalisée par une convention. Vous en trouverez le texte annexé au présent rapport.

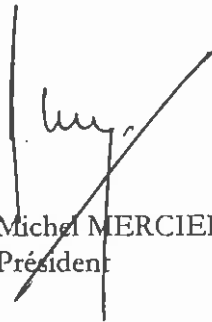
Je vous demande messieurs, de l'approuver et m'autoriser à la signer».

DECIDE

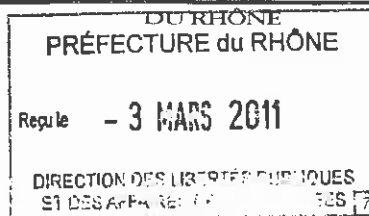
- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Mercier", written over a vertical line.

Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO **DB/11- 02/11**

OBJET **Ancien casernement de sapeurs-pompiers de DECINES-CHARPIEU –
déclassement de l'immeuble et cession à la commune**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le casernement de Meyzieu-Décines, dont la construction a été réalisée par la SERL sous convention de mandat, a permis d'opérer le regroupement des casernements de Meyzieu et Décines-Charpieu.

S'agissant de la commune de Meyzieu, une convention est intervenue en son temps qui prévoyait, entre autre, les modalités de cession à la commune des bâtiments désaffectés dont le SDIS était propriétaire.

Pour ce qui concerne la commune de Décines-Charpieu qui n'était pas partie à cette convention, il convient que nous nous prononcions sur le sort du bâtiment de l'ancien casernement, également propriété au SDIS.

Il convient dans un premier temps, pour pouvoir le céder, de constater la fin de l'affectation de ce bien au service public, celui-ci étant désormais accompli à partir du nouveau casernement et de prononcer son déclassement.

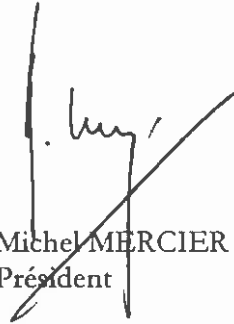
Dans un second temps, le maire de Décines-Charpieu m'ayant fait part de son accord pour acquérir le bâtiment au montant estimé par France Domaines, je vous demande de donner votre accord à cette transaction pour un prix de 270 000 € et de m'autoriser à signer l'acte à intervenir».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Mercier', written over a printed name and title.

Michel MERCIER
Président



Reçue - 3 MARS 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉPARTAMENTALES 7

DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 28 FEVRIER 2011

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO **DB/11- 02/12**

OBJET **Casernement de sapeurs-pompiers de MORNANT – mise à disposition de la commune de deux des quatre logements acquis par le SDIS auprès de l'OPAC du Rhône - convention entre le SDIS et la commune**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Par délibération du 3 avril 2009, notre conseil d'administration a approuvé le principe de la construction d'un nouveau casernement de sapeurs-pompiers à MORNANT.

Il a, par décision du 11 décembre 2009 procédé à l'ouverture d'une autorisation de programme de 1 800 000 euros.

Pour définir les modalités de la coopération entre le SDIS et la commune, une convention a été conclue le 6 novembre 2009. Elle prévoyait, entre autres, l'acquisition, par le SDIS, auprès de l'OPAC du Rhône, des quatre logements inclus dans le bâtiment du casernement actuel de façon à en autoriser un meilleur fonctionnement dans l'attente de l'achèvement du nouveau casernement.

Il apparait aujourd'hui que la surface offerte par ces quatre logements est plus que suffisante pour satisfaire les besoins du SDIS et que deux des quatre logements pourraient être mis à la disposition de la commune.

C'est l'objet de l'avenant à la convention initiale dont le texte est annexé au présent rapport.

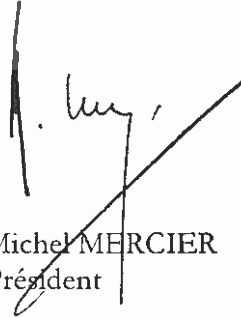
Je vous demande, messieurs, d'approuver cet avenant et de m'autoriser à le signer».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

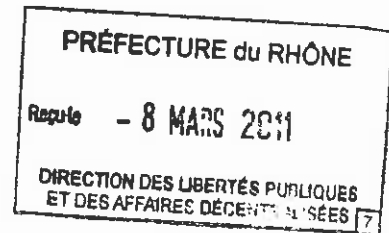
Fait et délibéré à Lyon, le 28 février 2011

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Mercier', written over a printed name and title.

Michel MERCIER
Président



ARRETE N° 10-12-01



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT ACCUEIL CARRIERES PAIE

Objet : Médailles d'honneur régionales, départementales et communales, médailles d'ancienneté des sapeurs-pompiers

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et notamment les articles 12 à 22 modifiés par décret n° 98-442 du 5 juin 1998, article 2 ;
- vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment l'article 47 ;
- vu les arrêtés préfectoraux portant attribution de médailles d'honneur de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ainsi que médailles d'honneur régionales, départementales et communales au titre de l'année 2007 ;
- vu la délibération n° D/02-03/22 du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône en date du 6 mars 2002 ;
- sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône ;

ARRETE

Article 1

Les gratifications pour médailles d'honneur des sapeurs-pompiers ou de médailles régionales, départementales et communales sont attribuées à :

MEDAILLE D'ARGENT

- sapeurs-pompiers professionnels

Messieurs :

Franck	BERARD	Adjudant-chef	CT Villefranche-sur-Saône	60,98 €
Frédéric	BOULANT	Adjudant-chef	CT Lyon-Confluence	60,98 €
Pierre-Alain	BOURGEOIS	Adjudant	CT Villefranche-sur-Saône	60,98 €
Olivier	CARROT	Sergent-chef	CT Villeurbanne-la-Doua	60,98 €
Rémy	CHABBOUH	Sergent-chef	CT Saint-Priest	60,98 €
Stéphane	CHABLI	Caporal	CT Feyzin	200 €
Eric	CHAILLOUX	Adjudant-chef	CT Saint-Priest	60,98 €
Hervé	CHAIZE	Adjudant	CT Saint-Priest	60,98 €
Franck	CHALAVON	Sergent-chef	CT Villeurbanne-Cusset	60,98 €
Daniel	CHIREIX	Capitaine	Groupeement logistique	200 €
Gilles	COMTE	Sergent-chef	CT Pierre-Bénite	60,98 €
Fabrice	DELAVAUT	Sergent	CT Lyon-Rochat	60,98 €
Thierry	DUGUET	Sergent-chef	CT Lyon-Duchère	60,98 €
Wulfran	DELORGE	Sergent	CT Lyon Croix-Rousse	60,98 €
Didier	DUPUIS	Adjudant-chef	CT Lyon-Rochat	60,98 €
Sylvain	DUPUY	Adjudant-chef	CT Villefranche-sur-Saône	60,98 €



Éric	ÉGÉA	Sergent-chef	CT Saint-Priest	200 €
Christophe	FAYOLLE	Adjudant	CT Feyzin	60,98 €
Luc	FORT	Adjudant-chef	CT Lyon-Rochat	60,98 €
Norbert	FRANCAVILLA	Sergent-chef	CT Lyon-Duchère	60,98 €
Lionel	FRANÇOIS	Adjudant-chef	CT Lyon-Confluence	60,98 €
Christian	FRAUDET	Adjudant-chef	CT Lyon-Rochat	60,98 €
Frédéric	GIRARD	Sergent-chef	CT Saint-Priest	200 €
Christophe	GORCE	Adjudant-chef	Groupement opérations et coordination des secours	60,98 €
Thierry	JAFFRE	Caporal-chef	CT Villefranche-sur-Saône	200 €
Ludovic	JOLLY	Sergent-chef	CT Meyzieu/Décines	200 €
Pascal	LACOUR	Adjudant-chef	CT Lyon-Cornaille	60,98 €
Vincent	LACROIX	Adjudant-chef	CT Givors	60,98 €
Laurent	LAMURE	Sergent-chef	CT Lyon-Duchère	60,98 €
Daniel	LEVÊQUE	Lieutenant	Groupement formation et école départementale des sapeurs-pompiers	200 €
Jean-Marc	LEVOYET	Sergent-chef	CT Villeurbanne-Cusset	60,98 €
Stéphane	MAGNIN	sergent-chef	CT Belleville	350,60 €
Candido	MARZO	Sergent-chef	CT Lyon-Gerland	60,98 €
Rocco	MONTANARO	Sergent-chef	CT Lyon-Duchère	350,60 €
Hervé	MONTFOLLET	Adjudant	CT Lyon-Rochat	60,98 €
Cyril	PARRA	Sergent-chef	CT Lyon-Duchère	60,98 €
Pascal	PAYAN	Capitaine	CIS Lyon-Croix-Rousse/Val de Saône	200 €
Fabrice	PEYRAUD-MAGNIN	Sergent-chef	CT Lyon Croix-Rousse	60,98 €
Patrick	POLIZZI	Adjudant-chef	CT Villeurbanne-Cusset	60,98 €
Christophe	PONS	Caporal-chef	CT Lyon-Rochat	200 €
Xavier	ROSSIGNOL	Sergent-chef	CT Pierre-Bénite	60,98 €
François	SACCU	Sergent-chef	Groupement formation et école départementale des sapeurs-pompiers	60,98 €
Pierre	SANCHEZ	Adjudant-chef	CT Lyon-Gerland	60,98 €
Serge	SIMON	Adjudant-chef	CT Lyon-Confluence	60,98 €
Fabrice	SOCODIABEHERE	Major	CT Meyzieu/Décines	60,98 €
Bruno	TCHIALI	Adjudant	CT Villeurbanne-Cusset	60,98 €

- sapeurs-pompiers volontaires

Mesdames, messieurs :

Michel	AUROUSSET	Caporal-chef	CT Lentilly	200 €
Olivier	AYMARD	Caporal-chef	CT Amplepuis	200 €
Nicolas	BADOZ	Sergent	CT Lentilly	200 €
Bernard	BAILLY	Caporal-chef	CT Givors	200 €
Dominique	BALLY	Sergent-chef	CT Chaponnay/Marenes	200 €
Didier	BENETHULIERE	Caporal-chef	CT Propières	200 €
Franck	BESSON	Caporal-chef	CT Monsols	200 €
Richard	BOURGEY	Caporal-chef	CT Chaponnay/Marenes	200 €



Patrick	BRETONNIER	Caporal-chef	CT Saint-Laurent-de-Chamousset	200 €
Jean-Marc	BUGNET	Caporal-chef	CT Millery	200 €
Yves	CELANI	Adjudant	CT Saint-Bonnet-de-Mure	200 €
Bernard	CHEMARIN	Caporal-chef	CT Quincié-en-Beaujolais/Marchampt	200 €
Dominique	CHERVET	Caporal-chef	CT Montmelas/Saint-Sorlin	200 €
Céline	CHILLET	Caporal-chef	CT Soucieu-en-Jarrest	200 €
Gil	CIANCALEONI	Médecin- Commandant	CT Vaugneray	200 €
Bernard	COMBET	Sapeur	CT Létra	200 €
Guy	DAVAL	Adjudant	CT Symphorien-d'Ozon/ Sérezin du Rhône	200 €
Hervé	DAVID	Sergent-chef	CT Genas/Chassieu	200 €
Patrice	DAVID	Sergent-chef	CT l'Arbresle	200 €
Bruno	DEBRUN	Adjudant-chef	CT Theizé	200 €
Georges	DEYGAS	Caporal-chef	CT Lentilly	200 €
Régis	DUBREUIL	Sapeur	CT Létra	200 €
Gilles	DUFOUR	Caporal	CT Beaujeu	200 €
Yves	DUMAS	Adjudant-chef	CT Létra	200 €
Luc	DURAND	Capitaine	CT Taluyers/Montagny/Chassagny	200 €
Gaëtan	FOUGERARD	Caporal-chef	CT Saint-Vincent-de-Reins	200 €
Jean-François	FROQUET	Caporal-chef	CT Brindas	200 €
Fabien	GARCIA	Caporal-chef	CT Mions	200 €
Christophe	GARCIA	Major	CT Meyzieu/Décines	200 €
Christian	GAUTHIER	Caporal-chef	CT Anse	200 €
Frédéric	GAZE	Adjudant-chef	CT Anse	200 €
Fabrice	GIRARD	Sergent-chef	CT Symphorien-d'Ozon/ Sérezin du Rhône	200 €
Patrice	GONNACHON	Caporal-chef	CT Monsols	200 €
Pascal	GOUTTENOIRE	Sergent-chef	CT Pontcharra-sur-Turdine	200 €
André	GUINAND	Sapeur	CT Mornant	200 €
Franck	JACQUIER	Lieutenant	CT Chaponnay/Marenes	200 €
Patrick	JACQUIN	Lieutenant	CT Sathonay-Village	200 €
David	JARICOT	Adjudant-chef	CT Soucieu-en-Jarrest	200 €
Jacques	JULLIEN	Adjudant	CT Saint-Laurent-de-Chamousset	200 €
Laurent	LAGRANGE	Sergent-chef	CT Beaujeu	200 €
Thierry	LAMURE	Adjudant	CT Propières	200 €
Eric	LHOPITAL	Adjudant-chef	CT Yzeron	200 €
Véronique	LONGEPIERRE	Caporal-chef	CT Meyzieu/Décines	200 €
Pascal	LORIN	Lieutenant	CT Anse	200 €
Stéphane	MATHON	Sergent	CT Chessy-les-Mines	200 €
Denis	MATRAY	Sergent	CT Régnié-Durette	200 €
Roger	MAZARD	Caporal-chef	CT Saint-Laurent-de-Chamousset	200 €
Olivier	MONGOIN	Adjudant-chef	CT Saint-Georges-de-Reneins	200 €
Sylvain	MUZEL	Lieutenant	CT Sain-Bel/Savigny	200 €
Frédéric	OGIER	Caporal-chef	CT Yzeron	200 €
Bernard	OVIZE	Adjudant-chef	CT Saint-Georges-de-Reneins	200 €
David	PAINGAT	Adjudant-chef	CT Villefranche-sur-Saône	200 €



Patrice	PERRET	Adjudant-chef	CT Saint-Maurice-sur-Dargoire/ Saint-Didier-sous-Riverie	200 €
Fabrice	PORTE	Caporal-chef	CT Sourcieux-les-Mines	200 €
Michel	POULARD	Caporal-chef	CT Saint-Maurice-sur-Dargoire/ Saint-Didier-sous-Riverie	200 €
Lionel	PUILLET	Sergent-chef	CT Cours-la-Ville	200 €
Christophe	RANCON	Adjudant-chef	CT Symphorien-d'Ozon/ Sérezin du Rhône	200 €
Paul	RODRIGUES	Caporal-chef	CT Saint-Andéol-le-Château/ Saint-Jean-de-Touslas	200 €
Bernard	ROESCH	Lieutenant	CT Sainte-Foy-lès-Lyon/Francheville	200 €
Franck	ROSIER	Lieutenant	CT Belleville	200 €
Didier	ROUDON	Caporal-chef	CT Létra	200 €
Jean-Luc	ROUX	Caporal	CT Villefranche-sur-Saône	200 €
Eric	SAUGEY	Caporal-chef	CT Poule-les-Echarmeaux/Chénelette	200 €
Philippe	SORNIN	Caporal-chef	CT Lamure sur Azergues/ Chambost-Allières/Grandris	200 €
Michel	THIMONIER	Adjudant	CT Sourcieux-les-Mines	200 €
Xavier	TORNARE	Lieutenant	CT Marcy-L'Etoile/Charbonnières les Bains	200 €
Jean-Luc	TRICHARD	Adjudant-chef	CT Beaujeu	200 €
Christian	VARTORE	Lieutenant	CT Saint-Bonnet-le-Troncy	200 €
Florent	VERSINI	Sergent-chef	CT Lentilly	200 €
José	VICENTE	Sergent-chef	CT Tassin-la-Demi-Lune	200 €

- personnels administratifs, techniques et sociaux

Mesdames, messieurs :

Béatrice	BAHU	Adjoint administratif de 1ère classe	Direction de la prévention et de l'organisation des secours	200 €
Olivier	BAYLE	Adjoint administratif de 1ère classe	Direction de l'administration et des finances	200 €
Mireille	DELETRE	Rédacteur principal	Groupement audit interne, hygiène et sécurité	200 €
Gérard	LENTILLON	Rédacteur principal	Groupement affaires juridiques, assurances et marchés	200 €
Christelle	POTTIÉ	Adjoint administratif de 1ère classe	Groupement logistique	200 €
Marie-Agnès	SAGE	Rédacteur principal	Groupement finances	200 €



MEDAILLE DE VERMEIL

- sapeurs-pompiers professionnels

Messieurs :

Daniel	BADIOU	Adjudant-chef	CT Pierre-Bénite	99,02 €
Frédéric	BARD	Adjudant-chef	CT Rillieux-la-Pape	99,02 €
Philippe	BEAUPOIL	Capitaine	Groupement analyse et couverture des risques	99,02 €
Eric	BONNEVIE	Capitaine	Direction des groupements territoriaux	300 €
Éric	CATINOT	Adjudant-chef	CT Tarare	300 €
Philippe	CHABBOUH	Capitaine	Groupement analyse et couverture des risques	300 €
Emmanuel	DE RAYMOND CAHUZAC	Adjudant-chef	CT Villefranche-sur-Saône	99,02 €
Dominique	DREVET	Commandant	Groupement formation et école départementale des sapeurs-pompiers	99,02 €
Philippe	DUPRÉ	Adjudant-chef	CT Lyon-Rochat	99,02 €
Olivier	FAIRY	Sergent-chef	CT Meyzieu/Décines	99,02 €
Thierry	GAYDOU	Adjudant-chef	CT Lyon-Croix-Rousse	99,02 €
Jean-Bernard	GROS	Sergent-chef	CT Lyon-Gerland	99,02 €
Bruno	MASSELIN	Sergent-chef	CT Lyon-Gerland	99,02 €
Jean-Claude	OLIVIERI	Sergent-chef	CT Lyon-Gerland	99,02 €
Eric	PAGANON	Commandant	CT Villeurbanne-Cusset	99,02 €
Jean-Claude	PELAGE	Adjudant-chef	CT Tarare	99,02 €
Franck	PELLERIN	Adjudant	CT Lyon-Gerland	438,25 €
Christophe	SERRE	Capitaine	Groupement communication, courrier et affaires réservées	300 €
Patrick	THOMAS	Commandant	Groupement développement du volontariat	99,02 €
Fabrice	VIAL	Adjudant	CT Lyon-Corneille	99,02 €

- sapeurs-pompiers volontaires

Messieurs :

Alain	BARRIERE	Lieutenant	CT Chessy-les-Mines	300 €
Michel	BERNARD	Caporal-chef	CT Givors	300 €
Albert	BERNARD	Caporal-chef	CT Collonges-au-Mont-d'Or	300 €
Christian	BONHOMME	Caporal-chef	CT Pontcharra-sur-Turdine	300 €
Philippe	BONNARDEL	Adjudant-chef	CT Vourles	300 €
Gérard	BRIDAY	Capitaine	CT Theizé	300 €
Denis	BUNA	Caporal-chef	CT Villefranche-sur-Saône	300 €
Gérard	CHOLLIER	Lieutenant	CT Brindas	300 €
Daniel	CROZET	Adjudant-chef	CT Beaujeu	300 €
Jean-Paul	CROZIER	Caporal-chef	CT Saint-Andéol-le-Château/ Saint-Jean-de-Touslas	300 €
Guy	FAIZANT	Adjudant	CT Sain-Bel/Savigny	300 €
Hervé	GOBET	Adjudant-chef	CT Thizy	300 €



Gérard	GUIGNIER	Caporal-chef	CT Saint-Georges-de Reneins	300 €
Cyrille	GUILLON	Adjudant-chef	CT Villefranche-sur-Saône	300 €
Didier	MARTIN	Adjudant-chef	CT Chessy-les Mines	300 €
Jean-Luc	MARTIN	Sergent	CT Amplepuis	300 €
Philippe	MILLET	Caporal-chef	CT Lamure-sur-Azergues/ Chambost-Allières/Grandris	300 €
Patrick	MONTEL	Caporal-chef	CT Beaujeu	300 €
Maurice	MORTAMAIS	Lieutenant	CT Communay/Ternay	300 €
Luc	NICOLLET	Caporal-chef	CT Villefranche-sur-Saône	300 €
Jean-François	PAILLASSON	Lieutenant	CT Saint-Andéol-le-Château/ Saint-Jean-de-Touslas	300 €
Jean-Michel	RIGHI	Médecin-commandant	CT La Tour-de-Salvagny/Dommartin	300 €
Jacques	SAPIN	Caporal-chef	CT Poule-les-Echarmeaux/Chênelette	300 €
Frédéric	SEMAY	Sergent-chef	CT Poule-les-Echarmeaux/Chênelette	300 €
Yves	VAPILLON	Caporal-chef	CT Saint-Andéol-le-Château/ Saint-Jean-de-Touslas	300 €
Gérard	VIEUX	Major	CT Sourcieux-Les-Mines	300 €

- personnel administratif, technique et social

Mesdames :

Geneviève	ESCOFFIER	Conseiller socio-éducatif	Groupement accueil, carrières, paie	300 €
Marie-Christine	JACQUET	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Groupement Nord	300 €

MEDAILLE D'OR

- sapeurs-pompiers professionnels

Messieurs :

Michel	ANDREANI	Adjudant-chef	CT Lyon-Duchère	137,20 €
Paul	BERTRAND	Capitaine	Groupement Sud-Ouest	137,20 €
Marc	BONNALD	Adjudant	CT Logistique	400 €
Alain	BRISSET	Lieutenant	Groupement défense extérieure contre l'incendie	400 €
Aimé	BROSSE	Adjudant-chef	Groupement Nord	400 €
Louis	CANALE	Major	CT Lyon-Rochat	400 €
Rolland	CHANAUD	Major	CT Lyon-Croix-Rousse	400 €
Jean-Claude	CLAVEL	Major	CT Pierre-Bénite	137,20 €
Jean-Marc	COMMEAU	Sergent-chef	CT Services sécurité	400 €
Bernard	CONVERS	Major	Groupement Sud-Ouest	137,20 €
Hervé	CORDIER	Adjudant-chef	CT Logistique	400 €
Jean-Louis	DAHAN	Adjudant	CT Lyon-Croix-Rousse	400 €



Jocelyn	DEAL	Adjudant-chef	CT Lyon-Corneille	137,20 €
Bernard	DEBIESSÉ	Adjudant-chef	CT Tassin-la-Demi-Lune	400 €
Jean-Luc	DUFAUD	Major	Groupement Sud-Ouest	137,20 €
Jean-Luc	DUPONT	Adjudant-chef	CT Givors	400 €
Pierre-Michel	FERRANDEZ	Adjudant-chef	Groupement opérations et coordination des secours	400 €
Philippe	GAILLARD	Adjudant-chef	CT Lyon-Rochat	400 €
Claude	GASTEBOIS	Adjudant-chef	CT Logistique	400 €
Guy	GEISLER	Adjudant-chef	CT Services sécurité	400 €
Claude	GUILLARD	Lieutenant-colonel	Groupement Centre	400 €
Louis	IANNUZZO	Adjudant-chef	Groupement Sud-Ouest	137,20 €
Jean-Luc	KOHLER	Major	Groupement analyse et couverture des risques	400 €
Bernard	LECLERCQ	Sergent-chef	Groupement Sud-Est	400 €
Yves	LORENTE	Adjudant	CT Services sécurité	400 €
Pierre	MARMONIER	Lieutenant	CT Saint-Priest	137,20 €
Jean	MAUGÉ	Lieutenant-colonel	Direction de la prévention et de l'organisation des secours	400 €
Gérard	MAURIN	Adjudant	CT Logistique	137,20 €
Christian	MAZET	Adjudant	CT Rillieux-la-Pape	400 €
Jean-Louis	MINAIRE	Adjudant-chef	CT Lyon-Croix-Rousse	400 €
François	MONTAGNIER	Adjudant	CT Lyon-Duchère	400 €
Daniel	MORELLI	Major	CT Services sécurité	400 €
Philippe	MOUNARD	Adjudant-chef	CT Tassin-la-Demi-Lune	137,20 €
Jean-Luc	NOUVEL	Major	CT Meyzieu/Décines	400 €
Christian	PERRIN	Adjudant-chef	CT Feyzin	137,20 €
Didier	PEYRET	Sergent	CT Services sécurité	400 €
Gérard	PONS	Adjudant-chef	CT Logistique	400 €
Roger	RABILLOUD	Adjudant-chef	CT Villeurbanne-Cusset	400 €
Eric	REBREYEND	Capitaine	Groupement nord	400 €
Jacky	RIMBOD	Adjudant	CT Services sécurité	137,20 €
Bernard	ROUBINET	Adjudant-chef	CT Lyon-Gerland	400 €
Christian	RUIZ	Adjudant	Groupement opérations et coordination des secours	400 €
Luciano	SCAGLIONE	Adjudant	CT Lyon-Duchère	400 €
Patrick	THUGNIOT	Adjudant	Groupement opérations et coordination des secours	400 €

- sapeurs-pompiers volontaires

Messieurs :

Raymond	BARCEL	Capitaine	CT Vourles	400 €
Marc	BERARD	Adjudant-chef	CT Condrieu	400 €
Bernard	BERGERON	Capitaine	CT Taluyers/Montagny/Chassagny	400 €
Michel	CANARD	Caporal-chef	CT Vauxrenard	400 €
Gilles	CHAMBRU	Adjudant-chef	CT Chamelet	400 €
Pascal	CHARDON	Caporal-chef	CT Villefranche-sur-Saône	400 €



Georges	CORNUEZ	Adjudant-chef	CT Lentilly	400 €
Serge	DOLIVA-DOLINSKY	Caporal-chef	CT Chaponost	400 €
Georges	DUMONTET	Sergent-chef	CT Saint-Bonnet-le-Troncy	400 €
Alain	DUPLANIL	Adjudant-chef	CT Givors	400 €
Pierre	GOYARD	Caporal-chef	CT Saint-Just-d'Avray	400 €
Bernard	GUIGNIER	Caporal-chef	CT Vauxrenard	400 €
Jean-Luc	JACQUET	Caporal-chef	CT Chamelet	400 €
Bernard	LAURENT	Capitaine	CT Pontcharra-sur-Turdine	400 €
Michel	LOURENCON	Caporal-chef	CT Mornant	400 €
Alfred	MAGRO	Adjudant-chef	CT Chessy-les-Mines	400 €
Gilles	MASSONI	Adjudant-chef	CT Marcy-l'Etoile/Charbonnières-les-Bains	400 €
Patrick	PEYLACHON	Commandant	CT Tarare	400 €
Gérard	PROST	Caporal-chef	CT Saint-Vérand	400 €
Patrice	QUEMIN	Capitaine	CT Marcy-l'Etoile/Charbonnières-les-Bains	400 €
Alain	REYNARD	Caporal-chef	CT Chamelet	400 €
Gilles	VERMARE	Lieutenant	CT l'Arbresle	400 €

- personnel administratif, technique et social

Mesdames :

Brigitte	FRELICOT	Attaché	Comité d'animation sociale et culturelle	400 €
Rolande	VAYSSETTE	Rédacteur chef	Groupement accueil, carrières, paie	400 €

Article 2

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 3 janvier 2011

Pour ampliation, Lyon le :

- 3 JAN. 2011

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Colonel Serge DELAIGUE

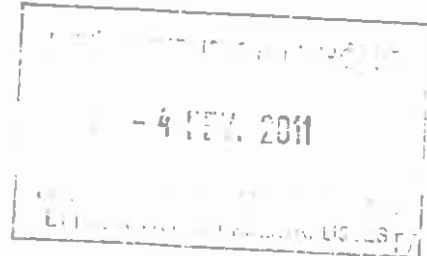
Michel MERCIER
Président



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT GESTION DES EMPLOIS ET DES
COMPETENCES

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE**

ARRÊTÉ N° 10/12/02



OBJET Liste départementale des médecins habilités

Le président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu l'article 2 de l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours (version consolidée du 8 août 2006) ;
- vu l'avis de la commission consultative du service de santé et de secours médical en date du 2 décembre 2010 ;
- sur proposition du médecin-chef du service de santé et de secours médical ;

ARRETE

Article 1

La liste départementale des médecins de sapeurs-pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers est fixée comme suit :

BALADI-HASSAN	Naïma
BAUD	Paul
BENARD	Christophe
BOGARD	Gil
BOISSY	Jean-Marc
CHAMBOST	Marc
CHATELUS	Claudia
CHAVET	Frédéric
CIANCALEONI	Gil
DAMIZET	Jean-Gabriel
DE LA SALLE	Vincent
DECOUSU	Bernard
DROIN	Laure
DUGAIT	Jean-Claude
EBIN	Georges
ESKANDANIAN	Ali

ESTANOVE	Jean-Grégoire
FARHAT	Salam
FOUCHER	Stéphane
FRANCHINI	Isabelle
FRANCHINI	Serge
GRANJARD	Robert
GRATTARD	Philippe
GRAVEY	Alain
IMMEDIATO	Marion
JILWAN	Ralph
JOLAS	Véronique
LAPIERRE-JACQUEMOND	Isabelle
LAPLACE	Marie-Christine
LARDANCHET	Etienne
LAYE	Jean-Marc
LEMASSON	Stéphane
MAGNIEN	Guillaume
MARGAINE	Laurent
MARIA	Pierre
PAGLIAROLI	Véronique
POUZET	Bernard
RIGHI	Jean-Michel
ROBERJOT	Céline
ROLLAND	Catherine
ROLLAND	Marc
RUEDA	Eric
SAPORI	Jean-Marc
SOLDNER	Roland
SPILLONE	Jean-François
TAVERNIER	Maxime
VALOUR	Anthony
VIAL	Jean-Louis

Article 2

Monsieur le directeur départemental des Services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours.

Pour ampliation, Lyon le :

20 JAN. 2011

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Colonel Serge DELAIGUE

Fait à Lyon, le - 3 JAN. 2011
Le président

Michel MERCIER